



Granby, le 21 juin 2016

M. Éric Racine, directeur général par intérim

Monsieur Paul Sarrazin, président

Mesdames et Messieurs les Commissaires

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs

**OBJET : Recommandations du Comité Consultatif des Services
aux EHDA pour l'année scolaire 2016-2017**

Tout comme vous, le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage estime qu'il est essentiel de favoriser la persévérance scolaire pour chacun des élèves de notre communauté. Nous avons l'objectif de donner les moyens nécessaires qui favoriseront la réussite des élèves HDAA.

Par conséquent, nous tenons également à saluer les initiatives, vers le même but, des services éducatifs et de la direction générale, ainsi que les décisions du Conseil des Commissaires.

Nous souhaitons, dans un avenir rapproché, que la CSVDC entame la révision du document de la Politique d'organisation des services éducatifs CSVDC PO-03, datant de 2003, et sur lequel le CCSEHDAA doit être consulté (art. 235, L.I.P.).

Mandat du CCSEHDAA

Attendu que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage a pour mandat de donner ses recommandations à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle.

Considérant que le CCSEHDAA se préoccupe de la persévérance scolaire et de la réussite de nos élèves,

Nos recommandations à la Commission scolaire sont :

1-Plan d'intervention

- Une communication aux parents doit être faite afin de mieux préparer les parents à la première rencontre du plan d'intervention. Des informations sur leurs droits et le fonctionnement du plan d'intervention, s'y retrouveraient.

2-Transitions du primaire au secondaire

- Que les autorités scolaires informent les parents des différentes options possibles des parcours offerts au secondaire pour leur enfant et qu'une rencontre avec les parents ait lieu afin de s'assurer de la bonne compréhension des options possibles sur les parcours offerts au secondaire. Cette rencontre devrait avoir lieu suffisamment tôt, avant la fin du primaire, afin qu'elle profite à toutes les personnes intéressées.
- Lors du transfert d'un EHDAA entre le primaire et le secondaire, mettre en œuvre une démarche qui invite le parent, l'informe et assure le transfert efficace du dossier.

3-Communication aux parents

- Deux semaines avant la première séance des parents d'EHDAA, s'assurer que tous les parents d'EHDAA (incluant les élèves à risque) reçoivent la lettre d'invitation ainsi que le dépliant du comité.

4-Aides technologiques

- Appliquer la démarche à suivre pour choisir, valider et attribuer une aide technologique.(voir annexe 1)

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 15 juin 2016

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées

Josée Foisy

Présidente du CCSEHDAA de la CSVDC